



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**  
Bureau de la Citoyenneté et des Élections  
Mél : pref-elections@eure.gouv.fr

Évreux, le **13 JAN. 2023**

Le Préfet de l'Eure

à

Monsieur le premier adjoint  
Commune d'Houlbec Cocherel

Objet : Élection municipale partielle intégrale.

Suite au décès de monsieur Moïse Caron, maire, et compte tenu de la vacance de deux sièges au conseil municipal, des élections partielles intégrales devront être organisées dans votre commune les 19 et 26 mars 2023 afin d'élire 15 conseillers municipaux et 1 conseiller communautaire.

En effet, pour procéder à l'élection du maire le conseil municipal doit être complet (article L.2122-8 du CGCT), or il n'y a plus désormais de suivant de liste disponible pour compléter le conseil.

Les conseillers seront élus au scrutin de liste à deux tours sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. L'élection sera acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire il sera procédé à un second tour.

Dans les prochains jours vous serez destinataire de l'arrêté de convocation des électeurs signé par le sous-préfet des Andelys, pour affichage immédiat.

Dans cet arrêté vous trouverez notamment les informations relatives au dépôt des candidatures qui se déroulera à la Sous-Préfecture des Andelys du lundi 27 février 2023 au jeudi 2 mars 2023 à 18H pour le premier tour et du lundi 20 au mardi 21 mars 18H en cas de second tour.

Les formulaires de candidature, les modèles de mandats isolé et groupé ainsi que le mémento à l'usage des candidats seront disponibles sur le site internet des services de l'État dans l'Eure, dès la publication de l'arrêté de convocation des électeurs au lien suivant :

<https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-municipales-partielles/2023>

La campagne électorale se déroulera du lundi 6 mars au samedi 18 mars 2023 à minuit et en cas de second tour, elle sera de nouveau ouverte le lundi 20 mars 2023 et close le samedi 25 mars 2023 à minuit.

Il vous appartiendra de mettre en place les emplacements d'affichage nécessaires dès l'ouverture de la campagne électorale. Les numéros de panneaux seront attribués en fonction d'un tirage au sort qui se déroulera à la sous-préfecture à la fin du délai de dépôt des candidatures.

Les enveloppes à utiliser seront les enveloppes réglementaires de couleur violette.

Après vérification de votre stock d'enveloppes violettes et d'enveloppes de centaine (destinées à regrouper les enveloppes de scrutin par 100 lors du dépouillement) vous pourrez, si nécessaire, demander un complément au bureau de la citoyenneté et des élections ([pref-elections@eure.gouv.fr](mailto:pref-elections@eure.gouv.fr) – 02.32.78.28.10).

Je vous précise qu'en vertu de l'article L.17 du code électoral, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **vendredi 10 février 2023**.

La commission de contrôle des listes électorales devra obligatoirement se tenir entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin soit **entre le jeudi 23 février 2023 et le dimanche 26 février 2023**.

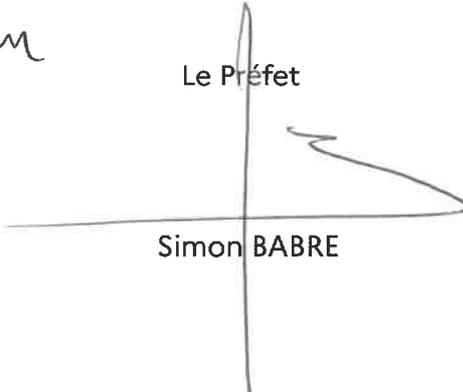
Enfin, toutes les instructions relatives à la constitution du bureau de vote et au déroulement des opérations de vote sont données dans la circulaire ministérielle du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Eure au lien indiqué ci-dessus.

Vous pourrez également télécharger au même lien l'affiche relative à la liberté et au secret du vote et celle précisant les cas de nullité des bulletins de vote, que vous devrez afficher dans le bureau de vote, ainsi que les procès-verbaux.

Le lendemain de chaque tour de l'élection, vous déposerez à la préfecture de l'Eure, à l'attention du bureau de la citoyenneté et des élections, le procès-verbal de l'élection et ses annexes après avoir transmis, dès la fin du scrutin, les résultats à l'adresse [pref-elections@eure.gouv.fr](mailto:pref-elections@eure.gouv.fr)

Le bureau de la citoyenneté et des élections reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

*Recevez l'assurance de mon soutien  
dans cette période difficile.*

Le Préfet  
  
Simon BABRE